



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13-12-18

Dossier complet le :

13/12/18

N° d'enregistrement :

2018-3688

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou de (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SONAMIA

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Dominique MONVOISIN

RCS / SIRET

4 1 9 9 3 7 8 6 7 0 0 0 2 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie (D) applicable(s) au bâtiment de stockage de déchets dangereux (BDD) de l'article R. 122-3 du code de l'environnement et/ou à l'installation soumise à autorisation de construction (IAC)

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	L'établissement SONAMIA est déjà ICPE soumis à enregistrement, il restera à enregistrement avec l'extension envisagée mais celle-ci dépasse en elle-même le seuil d'enregistrement (rubrique 2663)
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (...) ou une emprise au sol (...) comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	L'extension représentera une emprise au sol supplémentaire d'environ 18 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de l'établissement exploité par la société SONAMIA sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay.

L'extension géographique de 52 367 m² permettra d'accueillir la construction de 3 cellules de stockage supplémentaires d'une surface unitaire d'environ 6 000 m² et d'un local accolé d'accueil des chauffeurs et l'aménagement des espaces extérieurs correspondant aux quais de chargement et déchargement, à un nouvel accès et des voies de circulation pour les poids lourds, une extension du parking pour les véhicules légers, un second bassin de gestion des eaux et des espaces verts. L'implantation d'un nouveau bâtiment de bureaux et locaux sociaux est également envisagée sur la partie existante du site.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stockage et de montage de pneumatiques de l'entreprise SONAMIA sur son site de Saint-Hilaire-de-Loulay afin de répondre au développement constant de l'activité de l'entreprise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première étape des travaux consistera dans le terrassement du terrain accueillant l'extension. Les étapes suivantes seront :

- la réalisation des fondations et des réseaux enterrés,
- la construction des structures des différents bâtiments (clos couvert),
- l'aménagement intérieur des bâtiments,
- les aménagements extérieurs : voiries, zone de stationnement, bassins, plantations...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité exercée au sein de l'extension sera similaire à l'activité existante comprenant les phases de réception, d'entreposage, éventuellement de montage sur roues des pneumatiques et d'expédition des produits finis.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Le projet sera soumis à la procédure d'autorisation suivante : permis de construire (code de l'urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Cellules de stockage supplémentaires	18 065 m ²
- Locaux chauffeurs attenants	141 m ²
- Voiries, quais, aires de stationnement et bassin créées	12 174 m ²
- espaces verts	28 804 m ²
- nouveau bâtiment de bureaux et locaux sociaux	303 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

17 Rue Anne de Bretagne
85600 Saint-Hilaire-de-Loulay

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 2 1' 0 1" O Lat. 47° 0 1' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site actuel, d'une surface bâtie d'environ 38 000 m², a fait l'objet en 2013 d'un permis de construire et d'un arrêté préfectoral d'enregistrement au titre des ICPE (APE du 16/07/2013). Une demande d'examen au cas par cas a été réalisée au préalable en novembre 2012 (rubrique 36 à l'époque) et a conduit à une dispense d'étude d'impact (AP du préfet de région daté du 21/12/2012).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Maine à l'aval d'Aigrefeuille-sur-Maine" localisée à environ 6 km au Nord-Ouest du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont le pont de Sénard (900 m au Sud) et l'église Saint-Hilaire (2,5 km au Sud-Est).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides, basé sur les critères pédologique et floristique, a été réalisé sur l'ensemble des terrains du parc d'activités des Marches de Bretagne avant sa création (dossiers de permis d'aménager et loi sur l'eau). Aucune zone humide n'a été identifiée sur l'emprise du projet actuellement occupée par des terrains cultivés.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR5202009 "Marais de Goulaine" classé au titre de la directive habitats et localisé à environ 18 km au Nord du projet.

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'établissement et de son extension entraîne la consommation d'eau pour les besoins du personnel et pour les essais des matériels de lutte contre l'incendie. L'eau utilisée provient du réseau d'adduction en eau potable communal auquel l'établissement est raccordé.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			Le terrain d'emprise du projet est globalement plat. Les éventuels déblais pour la réalisation des fondations et du bassin seront réutilisés sur site, notamment pour l'aménagement paysager.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'accueil du projet est actuellement constitué d'un champ cultivé. Il ne présente pas d'arbres, de haies, de points d'eau. Aucun corridor écologique n'est recensé dans cette zone au sein de la trame verte et bleue définie par le SCOT du Pays du Bocage Vendéen auquel appartient la commune de Sant-Hilaire-de-Loulay.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Le terrain est localisé au sein du parc d'activités des Marches de Bretagne. Il est actuellement utilisé pour une activité agricole dans l'attente de son urbanisation.

Le projet présentera uniquement un risque d'incendie de par la nature combustible des produits stockés. Ce risque sera cependant maîtrisé par le respect des prescriptions techniques de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 (ICPE 2663 à enregistrement).

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Le fonctionnement de l'établissement et de sa future extension engendre un trafic lié au personnel d'exploitation (véhicules légers - VL) et à la réception et l'expédition des produits stockés (poids lourds - PL). Le trafic actuel est de 70 VL et 45 PL par jour. Le projet entraînera une augmentation maximale de 5 VL et 15 PL par jour.

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

L'exploitation de l'établissement et de son extension est uniquement à l'origine d'émissions sonores liées à la circulation des poids lourds et dans une moindre mesure des véhicules légers. La manutention des produits est réalisée à l'intérieur du bâtiment de stockage.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Les émissions lumineuses sont limitées à l'éclairage des zones de circulation et des accès pendant les heures de fonctionnement de l'établissement et en période de faible luminosité. Cet éclairage répond à une exigence de sécurité et de confort du personnel.

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Les rejets atmosphériques sont et seront uniquement liés à la circulation des véhicules et au fonctionnement ponctuel des chaudières gaz de faible puissance (< 2MW) permettant le chauffage des cellules par aérothermes eaux chaudes.

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Seules des eaux usées sanitaires sont et seront générées et rejoindront le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de toiture et de voiries de l'extension rejoindront le bassin d'orage de la zone d'activités dimensionné à cet effet (loi sur l'eau du parc d'activités). Les eaux pluviales de voiries transiteront au préalable par un séparateur à hydrocarbures et un bassin de confinement d'éventuelles eaux d'extinction internes au site.

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

L'exploitation de l'établissement et de son extension future entraîne la production de déchets non dangereux de type déchets de bureaux, cartons, palettes, emballages etc. Des déchets dangereux peuvent être produits lors des opérations de maintenance des équipements (batteries usagées, boues des séparateurs à hydrocarbures...)

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagement),
notamment l'usage
du sol ?

Le terrain de l'extension est localisé au sein du parc d'activités des Marches de
Bretagne. Il est actuellement utilisé pour une activité agricole dans l'attente
de son urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures qui seront prises dans ce cadre sont les suivantes :

- traitement et régulation des eaux pluviales,
- confinement d'éventuelles eaux d'extinction au sein de bassins étanches,
- implantation des parois du bâtiment de stockage à plus de 40 m des limites de propriété afin de maîtriser les distances atteintes par les effets thermiques d'un éventuel incendie vis à vis des tiers.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les éléments suivants nous conduisent à penser qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire :

- implantation au sein du parc d'activités des Marches de Bretagne, sur des terrains dédiés à l'urbanisation,
- implantation en continuité du site existant, sur des terrains actuellement cultivés en attente de leur urbanisation,
- implantation en dehors de toute zone d'intérêt écologique,
- gestion des eaux pluviales par régulation conformément au règlement de la zone ayant fait précédemment l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- émissions sonores uniquement liées au trafic.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *Saint Hilaire de Loulay* le. *11 Décembre 2018.*

Signature



SONAMIA
17-19, rue Anne de Bretagne
PA des Marches de Bretagne
85600 - SAINT HILAIRE DE LOULAY
Tél. (+33)2 51 79 11 11 - Fax (+33)2 40 33 18 38
SAS au capital de 3 200 000 €
SIRET 419 937 867 00028 NAF 4531Z
TVA FR 20 419 937 867

